Lettre ouverte d'un animateur-coordinateur

A l'attention de Madame la Ministre de la jeunesse, honorables membres de la commission, l'inspection culture et jeunesse.

Tout d'abord, je tiens à préciser que j'écris cette note de ma propre initiative et qu'elle n'engage que moi.

Après 15 ans passés à la MJ et, tout récemment, l'horreur des attentats qui viennent de frapper le pays, il m'a semblé nécessaire de transmettre humblement, mais sans détour, à la commission, un regard critique basé sur mon parcours en tant qu'animateur, coordinateur, formateur et acteur culturel dans le secteur socioculturel. Il m'est nécessaire, aujourd'hui, de transmettre une certaine expertise née des actions concrètes menées sur le terrain depuis toutes ces années avec des jeunes marocains d'origine belge, public qui fréquente majoritairement notre MJ. Cela m'a semblé d'autant plus nécessaire que je pense que le respect minimum que l'on doit aux victimes réside dans cette rechercher de compréhension et d'analyse des fonctionnements à l'oeuvre dans les quartiers comme celui de Sainte Walburge et comment, à notre niveau local, nous pouvons améliorer notre contribution à la construction d'un "Nous" basé sur des valeurs communes pour tenter d'éviter que cela se reproduise.

Le décret jeunesse est un outil merveilleux. Il permet d'articuler la finalité, la philosophie d'action, des hypothèses de travail, de planifier des actions sur le terrain avec la balise que sont les valeurs qu'il porte en lui. C'est la pertinence de cette articulation qui fait qu'un P4 est cohérent ou non. C'est aussi cette cohérence qui doit être le guide de l'évaluation. Tel est l'objet du P4 : pouvoir, tous les 4 ans, évaluer, analyser puis ajuster les actions passées et en projeter de nouvelles. Le décret ne nous dit pas quelles actions mener mais bel et bien d'amener les jeunes à développer leur esprit critique, les rendre responsables, leur permettre de s'inscrire dans la société en tissant des liens positifs avec leurs quartiers, avec leur ville. On voit bien que le décret est animé d'une bienveillance honorable

Un an après son application, il y a eu le 11 septembre, 911 jours plus tard les attentats de Madrid. Plus récemment, le 13 novembre à Paris et 130 jours plus tard, les attentats de Bruxelles, pour ne citer que ceux-ci. Ces derniers ayant créé une onde de choc en Belgique dont on ne mesure pas encore toute l'amplitude. Je n'entrerai pas dans le débat car ce n'est pas l'objet de cette note mais il m'était impossible de ne pas tenir compte de l'impact qui en résulte pour notre MJ et les conséquences que ces attentats terroristes vont avoir sur notre action de terrain. Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans la mise en place de notre plan d'action n'ont cessé de croitre depuis 15 ans.

Un exemple qui symbolise une des difficultés à laquelle nous faisons face depuis de nombreuses années : l'accueil de la MJ de Sainte Walburge. On tente de le stabiliser depuis plus de 24 ans maintenant. Dernièrement, encore, nos locaux ont subi un double incendie, l'un en août et le second en décembre 2015, ce dernier étant survenu une semaine après la fin des travaux.

Comme c'est le cas pour beaucoup de centres de jeunes implantés dans des quartiers populaires à l'image du quartier Seeliger, dans lequel notre MJ se situe, la pression du regard sécuritaire qui, depuis toujours, est porté sur ces jeunes en particulier, finit souvent par l'emporter. Et si on n'y prend pas garde, on se retrouve sans s'en rendre compte à renforcer la ghettoïsation du quartier et des jeunes issus de cette communauté dans leur ensemble. Il faut alors comprendre qu'au lieu d'être une alternative à la loi de la rue, la loi du plus fort, au lieu de travailler sur la création de liens solidaires, sur l'inclusion des plus faibles et des plus jeunes du quartier, on est en train de dépenser beaucoup d'énergie à gérer un petit groupe de jeunes adultes qui sont à la source de l'exclusion de tous les autres jeunes.

Notre public « filles » en a fait les frais en mars 2014.C'est seulement depuis janvier 2016, avec l'accessibilité d'un de nos locaux, que nous avons pu relancer l'accueil « filles » dans le quartier.

Cela faisait un an que, grâce aux liens de solidarité qui se sont tissés entre les MJ membres du collectif Mixité, cet accueil se déroulait dans les locaux du centre de jeunes du Thier à Liège, MJ implantée dans un quartier frontalier à Sainte Walburge.

Les enjeux qui s'affrontent autour de cette jeunesse de troisième génération d'origine maghrébine, se situent tous au niveau des valeurs.

C'est là qu'est la véritable arène dans laquelle il est urgent de se positionner par rapport à ces jeunes et ensuite agir. Ainsi l'action sociale pourrait prendre une toute autre direction que celle à l'œuvre aujourd'hui, très souvent stigmatisante. Elle devrait s'appuyer sur la construction de liens sociaux positifs entre ces jeunes et le reste de la société.

Dans un environnement qui se caractérise de plus en plus par des attitudes excluantes à l'égard de cette jeunesse, on appréhende mieux le défi que des centres de jeunes tel que le nôtre doivent relever.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit: le temps est peut être venu d'avoir le courage de se poser les véritables questions, celles qui font sens. Les premières qui me viennent à l'esprit sont : comment allons-nous sortir du «Nous et Eux» ? Quand allons-nous comprendre que le «Nous et Eux» n'existe pas. En réalité, il n'y a qu'un «Nous» !

C'est le sens même du mot qu'on a perverti et qui, de ce fait, provoque cette dichotomie.

Ainsi, le sentiment d'appartenir à un «Nous» particulier, un «Nous» au-dessus des autres communautés humaines et qui tire sa source des valeurs héritées de notre histoire, n'est qu'une vue de l'esprit. Certains experts de 100 ans nous parlent de posture post-colonialiste, comme pour nous suggérer que le colonialisme c'est de l'histoire ancienne. Alors qu'en réalité il a juste changé de forme. Aujourd'hui seuls des fous peuvent encore prétendre que «Nous» avons installé la démocratie et la liberté en Libye et en Irak...

L'histoire des hommes nous a toujours démontré que ce type de «Nous» ne peut se faire sans casser «Eux».

Je vais illustrer cela de différentes manières par des exemples concrets dans un premier temps, par des scénarii « catastrophico-réalistes » dans un second temps, attention à l'électrochoc.

Voici comment on casse des « Eux » :

Comment expliquer autrement la manière unanime avec laquelle l'espace médiatique stigmatise ces jeunes en particulier, car le hasard n'a jamais produit d'unanimité. Qui se souvient dans les 15 dernières années d'une image positive de ces jeunes diffusée par les médias? Idem dans le champ culturel. Quand bien même si, à de rares occasions, une production culturelle de qualité émane de cette jeunesse, qui est belge, elle ne sera produite et diffusée en masse que si elle renforce la division et les tensions communautaires. Ainsi ces quelques rares acteurs culturels à peine débarqués dans l'espace médiatique, sont immédiatement sommé d'invectiver leur communauté d'origine. Les liens ainsi coupés, ils ne peuvent plus jouer un rôle positif en tant que personnes situées à la frontière de plusieurs mondes culturels. Ce qui est pourtant un poste idéal si on veut créer des liens constructifs au service de valeurs communes. Mieux encore, lorsqu'ils tentent d'aborder leurs sujets de création sous un autre point de vue, ils se voient exclus des circuits de production. Etouffés, subtilement, faute de moyens, ils deviennent, en quelque sorte, des apatrides communautaires et culturels.

Je n'invente rien. En cherchant un exemple concret pour étayer mon propos, je suis tombé sur un article de la DH paru le 8 janvier 2016 dont le titre ressemble plus à une injonction faite au monde politique qu'à une information.

D'ailleurs, dans cet article, le journaliste développera principalement les querelles de couloir entre ministres. Nous sommes à un peu plus de deux mois des attentats de Bruxelles.

« La lutte contre le radicalisme s'enlise.

Bruxelles, un an après les attentats contre Charlie Hebdo, le plan de prévention de la Région bruxelloise tarde à se concrétiser sur le terrain. L'auteur de la pièce « Djihad » Ismaël Saidi, a renoncé à son projet de capsules vidéos visant à lutter contre la radicalisation et financée à hauteur de 275.000 € par la Région bruxelloise, a rapporté vendredi Le Soir. Deux jours à peine après la présentation de son projet, Ismaël Saîdi a décidé de jeter l'éponge, déplorant les multiples accusations de clientélisme dont il a fait l'objet, mais aussi les nombreuses menaces de mort venues de la communauté musulmane ».

Traduction au premier degré :

Titre : Monsieur Saidi refuse toujours de s'appeler Charlie.

Le marocain Saidi ose refuser 270.000 euro que « Nous » les bruxellois lui donnons pour lui permettre de lutter contre les radicalistes issus de sa communauté. Il a jeté l'éponge et il abandonne la lutte car presque toute la communauté musulmane de Belgique le menace de mort. Il n'y a vraiment plus rien à faire avec cette communauté !*

**Alors que de toute évidence, de par son ancien métier de policier, Saidi est belge. Pourtant, le journaliste, qui ne peut pas ne pas être au courant, choisit délibérément d'omettre ces informations.*

J'ai cherché en vain des éléments concrets au sujet de ces menaces de mort. Le journaliste lui-même ne l'abordera plus dans son article. La suite donne l'impression qu'il s'agit d'un gros budget. Quand on sait que le coût d'une capsule publicitaire de 30 secondes peut aller jusqu'à 1000.000 euros, ce budget ne devrait pas être inquiétant. Plus grave encore, on apprend que le budget global est de 125.000.000 d'euros et que la lutte contre le radicalisme continue de s'enliser, de coordinations en réunions, suggérant au lecteur qu'il est temps que les ministres prennent des mesures, si j'ose dire, plus radicales.

Voici les vrais raisons d'Ismaël Saïdi:

« Mercredi, le journal Le Soir expliquait que la Région bruxelloise venait de débloquer un subside de 275.000 euros pour la réalisation de capsules vidéo qui avaient pour but d'expliciter plusieurs préceptes qui se trouvent (ou pas) dans le Coran. Le but était de lutter contre le radicalisme religieux et d'informer tant les jeunes musulmans que les non-musulmans sur cette religion, de façon ludique mais surtout scientifique.

Le projet devait être coordonné par le réalisateur Ismaël Saïdi, et son contenu réalisé par les deux islamologues Rachid Benzine et Michael Privot. "Ce que nous proposons n'est pas un discours religieux. Nous voulons faire de l'histoire, de l'anthropologie, avec une méthode scientifique", expliquait hier ce dernier dans Le Soir.

Après cette mise au point, il révèle la véritable raison pour laquelle il a "jeté l'éponge". *Il s'est simplement rendu compte qu'il n'était pas à sa place à faire ce qui s'apparente à de la politique, mais que sa place était aux côtés de ses acteurs et devant les jeunes qui viennent voir sa pièce, pour répondre à leurs questions. Il poursuit ensuite en expliquant que sa religion, si elle est* "peut-être enveloppée du mot Islam, d'une prière quotidienne et d'un jeûne annuel"*, est* "plus proche des valeurs et (non)croyances" *de toutes les personnes tolérantes qu'il a pu rencontrer avec sa pièce et dans la vie, que de celles de ceux qui lui ont souhaité la mort. Enfin, il explique que le projet des capsules continuera sans lui, toujours porté par les deux islamologues.* "Ce projet est là pour sauver une jeunesse en péril, casser les murs entre les citoyens et soulever la chape de culpabilité posée sur nos enfants (TOUS)" ... "Et moi, je retourne écrire des histoires…" » Il y a des fortes chances qu'on n'entende plus jamais parler du belge Ismaël Saïdi dans le monde médiatique.

Autre exemple mais concernant le centre de jeunes de Sainte Walburge : j'ai réalisé un long métrage avec les jeunes de la MJ sorti en 2009, « Aller-Retour ». Voilà que je suis contacté 10 jours avant les attentats par RTL TVI. Ils envisagent de programmer le film dans le cadre de l'anniversaire des 70 ans de l'immigration italienne. Un dvd est envoyé.

Pour Info, ce film raconte l'histoire d'un survivant de la catastrophe de Marcinelle ayant fait le choix du retour en Italie, un jour il découvre qu'il a une petite-fille en Belgique, il décide de la rejoindre mais découvre qu'elle est convertie à l'islam et vit avec Moustafa. La semaine qu'il passera avec eux changera à tout jamais son point de vue sur cette communauté.

Voici la réponse que je reçois après les attentats:

Cher Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir eu l'occasion de visionner votre film « ALLER-RETOUR ».

En dépit de ses nombreuses qualités, ce film ne correspond malheureusement pas à notre ligne éditoriale. En effet, plusieurs éléments, tant sur la forme que sur le fond, nous empêchent de poursuivre cette collaboration : L'abondance de sous-titres, l'histoire mêlée entre l'immigration italienne et marocaine alors que nous cherchions plutôt un document historique sur l'immigration italienne uniquement.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

On ne peut pas dire les choses plus clairement, et je les en remercie. La création de liens, même historique, n'entre pas dans la ligne éditoriale de la chaine. Et surtout pas de sous-titres, nous ne voudrions pas prendre le risque que nos spectateurs aient une rupture du lobe frontale. Et pourquoi pas, tant qu'on y est, organiser un débat public avec des jeunes de la communauté musulmane, dans lequel on inviterait d'autres jeunes et des adultes de tous bords!

Par contre dans les quelques mois qui précèdent chaque élection, la ligne éditorial de RTL TVI est capable d'imposer de grands débats publics. La mémorable diffusion du reportage au 19h30 sur « Charia For Belgium », dans lequel on voit 4 gugusses cagoulés qui hurlent 20 fois Allah et/ou Akbar en 10 min, pendant que le chef présumé invite violemment les belges qui refuseraient de se soumettre à la charia d'aller vivre au pôle nord.

La première fois que je l'ai vu, j'ai cru que c'était un reportage qui se déroulait dans un asile psychiatrique tellement ça me paraissait surréaliste. J'imaginais un couple de pensionnés dont la femme, après avoir vu ce reportage, dirait à son mari : « *j'espère que tu n'as pas jeté mes vielles fourrures après avoir vu Brigitte Bardot à la télévision ? On va bientôt en avoir besoin, les musulmans nous expulsent au pôle nord !* » Aujourd'hui on peut en rire, mais à l'époque, ce n'était pas sans influencer le débat électoral.

Toujours dans le registre comico-dramatique, il y a le reportage diffusé par la RTBF dans lequel on voit un belge converti à l'islam qui a fait de « Saint-Nicolas patron des écoliers » son ennemi juré.

Une caméra le filme, lui, faisant les marchés populaires, des tracts à la main et exhortant des enfants belges à renoncer à Saint-Nicolas comme on renonce à Satan. Une grand-mère sans doute choquée par la question de son petit-fils: «S*i je renonce à Saint-Nicolas j'aurais quand même les cadeaux ?»* interpelle cet illuminé et lui dit sur un ton suppliant : *Laissez- «Nous» ça au moins, c'est pour les enfants, c'est pour LES ENFANTS!»*. La réponse du convertit mérite qu'on l'inscrive au panthéon de la théologie, la voici :

«Je me suis rendu compte qu'on m'avait menti quand j'étais ptit».

Il se peut qu'à l'avenir nous ayons droit aux aventures de Barbe Noire, un dimanche de Pâques. Aventure dans laquelle Barbe Noire, récemment converti, piétine des oeufs en chocolat devant le regard horrifié d'enfants. Puis s'expliquant face caméra devant des parents ébahis, dirait :

« Chaque année, à Pâques, mes parents m'emmenaient à la ferme, et quand je leur demandais où sont cachés mes oeufs en chocolat, mon père me disait toujours, tu vois le champ où il y a des moutons là-bas, en cherchant un peu tu les trouveras tes petits oeufs. Chaque année à Pâques, je mangeais de la merde Moi Madame ! Vous comprenez ça !? C'est pour ça que je me suis converti, pour leur faire la fête une fois par an à ces moutons moi Maadame ! ».

Blague à part, il est étrange de voir que ces pseudos convertis, transformés par la magie de l'audio-visuel en «représentants» de la communauté musulmane, se voient régulièrement attribuer tant d'espace dans le champ médiatique à l'approche des périodes d'élections.

Dans une société ou l'action sociale se dirige de plus en plus vers des philosophies d'action basées sur la maxime : «Lutter contre...» le décret jeunesse reste peut être un des derniers remparts dont les valeurs se basent sur un précepte tout à fait opposé et qui suggère une toute autre direction de l'action, à savoir: «Favoriser le développement de l'esprit critique ». Car, la seule arme dont il est urgent de doter ces jeunes, c'est l'esprit critique. Il sera beaucoup plus difficile pour des wahhabites et autres groupuscules paramilitaires en tous genres de leur laver le cerveau pour en faire des bombes humaines au service de je n'sais quels intérêts. Et peu m'importe de savoir qui, quoi, comment. C'est à l'appareil judiciaire et à des commissions parlementaires de répondre à ces questions.

La véritable urgence n'est pas de lutter contre un N ieme mot en « iste », mais de lutter pour rétablir le sens des mots. Car nous inviter à lutter contre... ou, nous inviter à lutter pour... suggère des actions opposées.

Nous sommes en train de vivre une métamorphose très profonde de la société qui, de toute évidence, ne va pas dans le sens de l'intérêt général. Le sens et donc la valeur que suggérait le mot «lutte» tire sa source dans la symbolique « luttes ouvrières », sens qui, désormais appartient au passé. La classe ouvrière luttait pour plus d'équité sociale, pour établir des règles et des lois qui limitent les abus dont elle était victime.
Aujourd'hui, nous bénéficions d'acquis sociaux qui nous paraissent légitimes et il est bon, avant d'accepter de jeter ces acquis dans les oubliettes de l'histoire, de se rappeler qu'ils sont le fruit d'âpres luttes. Par exemple : *La loi du 31 décembre 1889 interdit le travail des enfants de moins de 12 ans, limite la durée du travail des jeunes de 12 à 16 ans (21 ans pour les filles) à 12 heures par jour et interdit, sauf dérogation, le travail de nuit pour les jeunes de moins de 16 ans et pour les filles de moins de 21 ans. Cette loi est la première intervention du législateur en vue de limiter le temps de travail des salariés.*

La classe dirigeante a du subir d'énormes pressions pour se réunir le dernier jour de l'an pour voter cette loi juste avant de sabrer le champagne ! Et pensez-vous que les gens de cette classe qui, le dernier jour de l'an et, par bonté d'âme sans doute, se résignent enfin à céder sur le fait que des enfants de 6 à 12 ans ne travaillent plus 12h par jour, n'existent plus aujourd'hui ? Les luttes ouvrières, dit-on, appartiennent au passé mais ces gens là, non. Comment expliquer autrement que 85 personnes possèdent plus de richesses que la moitié de l'humanité réunie. ***(3.500.000.000 individus)***

Aujourd'hui, par la simple association de deux mots, au lieu de lutter pour un meilleur vivre ensemble, on se retrouve tous à lutter les uns contre les autres et, à tout le moins, dans le cadre de la lutte contre le radicalisme, il va falloir le définir ce radicalisme, ce qui n'est pas une mince affaire. Les 125 millions d'euros attribués au contrat de sécurité de la région bruxelloise n'y ont pas suffi.

Ce sera, à n'en pas douter, une fois de plus, la tenue vestimentaire ou tout autre critère arbitraire qui servira de balise d'alerte pour tous les travailleurs sociaux qui, faute de moyens, iront chercher quelques centaines d'euros en échange desquels on leur demandera de lutter contre le radicalisme. Et avant même qu'ils ne s'en rendent compte, ils se seront coupés des derniers liens qu'ils entretenaient avec leurs publics. Des liens qui ont pris parfois plusieurs années à se tisser. Et lorsque que les jeunes de ces quartiers verront, dans un futur proche, une nouvelle génération de travailleurs sociaux investis par la lutte contre le radicalisme, il est fort à parier qu'ils participeront de moins en moins aux activités qui leur sont proposées.

Quand cette montée de violence aboutira à sa conclusion logique, le lynchage d'un jeune Belge de la communauté musulmane par un groupe de jeunes qui croit venger les victimes des attentats, déclenchera ainsi une série d'émeutes dans plusieurs quartiers populaires.

Il se pourrait aussi, que durant ces émeutes, l'intervention de l'armée, déjà présente étant donné l'état d'urgence dans lequel nous sommes placés, ne dégénère à son tour, faisant encore plus de victimes, nous emportant tous dans une spirale infernale de violence quotidienne.

Jusqu'à ce qu'un couvre-feu soit décrété avec le corolaire qui l'accompagne : la suspension temporaire de la constitution. Ce qui priverait le véritable «Nous» de toutes ses libertés.

Avant de ranger ce scénario catastrophe dans le domaine de la science-fiction, on devrait d'abord s'interroger sur les sentiments humains qui peuvent être générés par la perte d'un proche dans de telles circonstances. Ensuite, force nous est de constater que, depuis que le monde occidentale a déclaré la guerre au terrorisme suite aux attentats de 2001, et que, malgré les moyens financiers colossaux mis en œuvre depuis 15 ans maintenant, non seulement le nombre d'attentats n'a pas cessé d'augmenter, mais qu'en plus, non seulement la cadence s'accélère, mais qu'ils sont de plus en plus meurtriers. La question qui me vient à l'esprit n'est pas de savoir si ce scénario est plausible ou non, mais combien d'attentats encore avant qu'il ne devienne inéluctable.

Et que ferons-nous pour combattre l'islamophobie grandissante afin de diminuer les tensions communautaires, relancer un nouveau programme de Lutte contre le Racisme, sans doute ?

Ainsi, pour combattre un sentiment nous allons lutter contre des individus, plus précisément contre leurs pensées.

Imaginons encore, lorsque cette tendance islamophobe, nourrie par les masses médias, les films à gros budget et les séries qui font le buz, fusionnera ainsi la réalité avec la fiction, nous verrons, sans doute, un individu lambda, complètement ivre, hurler à la police qui l'embarque, qu'au lieu de l'emmerder ils feraient mieux d'exterminer tous ces musulmans qui s'explosent chez nous. Vous verrez qu'il se retrouvera face à un juge en s'excusant des propos qu'il a tenu la veille, qu'il regrette et qu'à l'avenir... Mais le maillet frappe, 6 mois ferme. 6 mois durant lesquels il devra partager sa cellule avec un jeune maghrébin qui lui aussi a pris 6 mois ferme, mais pour le braquage d'un supermarché. Vu comme ça, il est vrai que ça pourrait apparaitre comme l'outil idéal de réinsertion des alcooliques qui disent n'importe quoi à la police lorsque celle-ci les embarque au lever du soleil. En voilà un dont on est sûr qu'il va haïr les musulmans pour un bon bout de temps car le premier sentiment qui nait lorsque l'on vit une injustice profonde, c'est la haine, puis la rage...

J'aurais préféré ranger ce dernier exemple dans le registre de la fiction. Mais quand je disais que l'on vit une véritable métamorphose de la société, je ne parlais pas d'un mouvement social quelconque, mais du fondement même de nos démocraties. La voilà ma plus grande crainte, que l'exécutif belge recommande à la justice belge d'appliquer des règles d'exceptions. Ce qui est déjà le cas notamment en France. Voici quelques exemples tirés hors de plusieurs dizaines depuis les attentats de Charlie Hebdo et relayés par la presse locale. Attention, ce que vous allez lire peut être perturbant.

Les condamnations se multiplient depuis que les parquets ont reçu une circulaire de la ministre de la Justice qui leur demande d'être «particulièrement réactifs» face aux messages haineux.

- *Apologie du terrorisme : la justice cogne ferme*

«Ils ont tué Charlie, moi, j'ai bien rigolé.» Pour ces propos tenus dimanche soir à des policiers, un homme de 28 ans connu pour «une déficience mentale légère depuis l'enfance», selon l'AFP, a été condamné mercredi à six mois de prison ferme pour apologie d'acte terroriste, par le tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu (Isère). A l'audience, il a dit regretter ses propos, mais il a été placé sous mandat de dépôt, alors que le procureur, Cédric Cabut, avait requis un an de prison ferme. Car l'heure n'est plus à la mansuétude. Ainsi, à Nantes, une fille de 14 ans pourrait être poursuivie pour apologie du terrorisme après avoir, lundi, selon Ouest-France et Presse Océan, menacé des contrôleurs dans le tramway : «On est les sœurs Kouachi, on va sortir les kalachnikovs.» Record. Dans le Nord, Kamel Belaidi, 34 ans, a seize condamnations à son actif et il détient depuis lundi un record : le tribunal correctionnel de Valenciennes lui a collé quatre ans de prison, notamment pour injures faisant l'apologie du terrorisme.

Son passé judiciaire explique la sévérité de la sanction, ainsi que les faits poursuivis - un accident de la circulation avec blessures, refus d'alcootest, et en récidive. Christophe Delattre, vice-procureur, a reconnu qu'il voulait «taper fort».

Interpellé samedi soir, ivre, il avait, selon la Voix du Nord, affirmé aux policiers : «Les terroristes ont bien fait de vous buter à Paris.» Ou : «Il devrait y en avoir plus, des Kouachi. J'espère que vous serez les prochains […]. Vous êtes du pain bénit pour les terroristes.»

A l'audience, il s'est excusé et a plaidé l'abus d'alcool, en vain. C'est que la justice a des consignes. Par circulaire datée de lundi, Christiane Taubira a réclamé aux parquets de se montrer «particulièrement réactifs et fermes» face à des propos de nature «raciste, antisémite ou [tendant] à provoquer des comportements haineux, violents, discriminatoires ou terroristes». Rappelons aux éventuels candidats que la provocation au terrorisme et son apologie sont punies d'une peine maximale de cinq ans de prison et de sept ans «lorsque les faits sont commis sur Internet».

Avant la loi du 14 novembre sur la lutte contre le terrorisme, l'apologie était sanctionnée uniquement dans la loi de 1881 sur la presse. Elle fait désormais partie du code pénal, ce qui permet une application élargie et rapide. Outre ces condamnations, les parquets ont ouvert depuis l'attentat à Charlie une cinquantaine de procédures, dont 37 enquêtes pour «apologie du terrorisme» et 17 pour «menaces d'actions terroristes», selon une comptabilité publiée mercredi midi. Michel Henry

Il se peut que le gouvernement français, à force d'exporter l'état de droit et la démocratie en Afrique depuis plus de 60 ans, aye oublié d'en garder un peu pour les français. Comment une telle atteinte à l'état de droit peut-elle passer inaperçue ? Et pour donner l'apparence de la légalité, ils ont contournés la constitution et, par un tour de passe-passe inouï, ils ont étendu le délit de presse à des déficients mentaux, des mineurs d'âges, des sans-abris, des alcooliques. Pour rappel, le délit de presse consiste à punir sévèrement des journaux, des journalistes, et autres médias lorsqu'ils manipulent l'opinion publique avec de fausses informations dans un but malveillant et/ou mercantile. Si dans une démocratie, la presse est censée jouer le garde-fou en informant les citoyens, la loi sur le délit de presse est le garde-fou du garde-fou.

On retrouve cette « Lutte contre...les individus » dans d'autres domaines. Pour lutter contre le chômage, on traque les chômeurs, pour lutter contre le travail au noir, on traque les artistes, pour lutter contre la pauvreté, on lutte contre les pauvres, et le plus dramatique, pour lutter contre la guerre, on attaque des pays, des guerres, certes, mais des guerres Humanitaires. Des bombes qui sauvent des vies,... Des chars qui instaurent la démocratie, des missiles qui libèrent les peuples ! Je suis vraiment tenté de conclure qu'il faut être complètement fou pour prétendre que des guerres peuvent répandre des valeurs ou des principes. Un peu de bon sens suffit pour s'en rendre compte.

Si on réfléchit un peu, c'est le concept même de Solidarité qui est mis à mal ici. Car, de toute évidence, la solidarité c'est l'inclusion des plus faibles de la société. Ou alors, nous avons mal lu, en réalité on devrait plutôt lire ceci, tous les riches naissent et demeurent libres et égaux et tous unis contre les pauvres. Ceux qui disent par ignorance, l'état providence, c'est fini, devraient être mis en examen, non pas par la justice, on est libre de dire ce qu'on veut quand on a les moyens de répandre sa parole, mais par un docteur spécialisé dans les comportements dissociatifs des sociopathes. Plusieurs études scientifiques ont démontré de manière indiscutable, que l'empathie et la solidarité sont de l'ordre de l'instinct et non de l'acquis chez l'homme.

Ce qui veut dire que nous portons tous ces deux valeurs dès la naissance mais sous la forme de sentiments non encore conceptualisés. On peut dire sans avoir peur de se tromper, qu'en fait, on démarre tous très bien dans la vie, si on se place du côté des valeurs. Si la nature a inscrit dans notre code génétique ces valeurs communes, ce n'est pas pour faire plus joli. Pour une espèce qui est intrinsèquement sociale, c'est une question de survie !

Dire que *tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* revient à proclamer quelque chose qui n'existe pas, et qui n'existera jamais. Autant dire que tous les hommes qui naissent sur cette terre ont le droit de quitter le système solaire.

Pour mieux comprendre l'injonction qui sous-tend ce concept idéologique, il nous suffit juste d'essayer d'imaginer une société sans inégalité sociale…

Permettez-moi de vous proposer un autre préambule à la déclaration universelle des Droit de l'Homme, réellement universelle celle-ci car elle est née d'observations scientifiques irréfutables.

« Tous les hommes naissent emphatiques et solidaires les uns des autres et le demeurent si les sociétés humaines - conscientes des bienfaits qu'elles peuvent tirer de cet héritage que la nature leur a légué – établissent des lois et les moyens de leurs applications pour favoriser le maintien et le développement de ces valeurs. Conscientes également qu'il y aura toujours des riches et des pauvres, la société s'engage à adoucir les inégalités sociales, notamment en favorisant le développement de liens entre les peuples basés sur un commerce équitable, le développement de la diversité culturelle dans l'espace public mais aussi l'accès aux pratiques culturelles et leur diffusion dans cet espace».

Voilà pourquoi le décret reste un outil merveilleux dont on ne mesure pas encore toute la portée. C'est ce qui a motivé l'écriture de cette note. L'inquiétude de voir un jour ce décret perdre cette cohérence qui le caractérise. À savoir, défendre les valeurs de la démocratie participative qui ne peut se construire qu'en favorisant le développement d'une citoyenneté responsable, critique, participative et solidaire. Je dirais même que dans l'action sociale, il n'y a pas d'échec tant qu'on est dans la bonne direction: celles des valeurs de la participation démocratique basées sur le vivre ensemble.

Ah, me dira-t-on: «Quel bel idéal que ce décret! Construire un «Nous» basé sur des valeurs communes, la belle affaire! Vous pouvez me dire comment vous allez faire? Croyez-vous sincèrement, qu'il suffit de construire un véritable «Nous» pour que le monde change? Je répondrais que, bien-sûr c'est un idéal, au même titre que l'idéal d'autres communautés humaines. Qu'il s'agisse de chrétiens maronites convertis au judaïsme, ou de musulmans bouddhistes luttant pour l'instauration du sari traditionnel hébreux, ou encore, des shintoïstes maoïstes communistes convertis au soufisme chiite de la lointaine contrée du Turkménistan. Qu'importe! L'appartenance et l'adhésion à une communauté s'inscrivent dans les besoins primaires de l'homme, juste après se nourrir, s'habiller et se chauffer en hiver. S'attaquer à un tel besoin revient à s'attaquer à la partie immergée de l'iceberg identitaire des individus. C'est ce qui explique en partie les réactions violentes que ce genre d'agressions peut induire chez les individus quelle que soit leur communauté.

Un des pères fondateurs du concept de démocratie participative, à savoir Robespierre, disait:

« *Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni même par des exploits guerriers que nous subjuguerons le monde. Mais par la sagesse de nos lois, par la majesté de nos délibérations et par la grandeur de nos caractères ».* Robespierre, qui était loin d'être naïf, souligne à juste titre la force de l'exemplarité.

De facto, toute idéologie, pour se placer au-dessus des autres, doit valoriser sa force d'attraction par une véritable cohérence entre ses principes de justice et ses actes. C'est ce qu'il répondait aux Girondins qui depuis plusieurs mois faisaient des appels incessants à la guerre pour répandre les principes universalistes de la révolution, en d'autres termes, installer la démocratie dans les pays voisins.

Les troupes françaises ou plutôt les principes furent accueillis à bras ouverts à Liège qui devint même une province française durant 4 ans. Après 4 ans de pillages, les liégeois se soulevèrent et quelques décennies plus tard, s'unirent aux bruxellois et à la région flamande pour créer la Belgique en 1830.

Il est fort à parier que si les français avaient débarqué dans le respect profond de leurs principes qu'ils venaient d'annoncer au monde comme étant universels, la carte géopolitique de l'Europe serait bien différente aujourd'hui.

Ce détour historique peut nous permettre de mieux appréhender ce qui est à l'oeuvre aujourd'hui. On ne peut comprendre pleinement ce qui a mené la révolution française à dévorer ses enfants que si on se place du point de vue des valeurs. Comme souvent, dans les rares révolutions de l'histoire, et c'est particulièrement vrai pour la révolution française, les instigateurs représentent une ou plusieurs castes sociales en fonction de la convergence de leurs intérêts.

Mais révolutionner radicalement une société humaine ne peut se faire qu'avec le soutien du plus grand nombre de ceux qui la composent.

La première déclaration universelle des droits de l'Homme joue ce double rôle, elle menace le pouvoir en place et séduit le reste de la société. Intuitivement, la nouvelle classe dominante savait que sans le soutien du « petit peuple » elle ne pourrait renverser l'ancien pouvoir. Mais dans leur esprit, il n'avait jamais été question de partager ce pouvoir avec ceux-ci.

Les faits parlent d'eux-mêmes. La première Assemblée nationale législative a eu pour mission de promulguer des lois pour permettre l'application concrète des nouveaux principes universels. Les premiers décrets, qui seront votés à la quasi-unanimité ont consisté à placer la classe dirigeante au-dessus des lois, grâce à l'immunité parlementaire, et ensuite, à exclure les plus pauvres par le décret du Marc d'Argent.

Ainsi 90% de la population de ce temps-là, après avoir rêvé sur une déclaration qui appelle enfin à réduire les injustices sociales, ne pourront ni voter, ni se présenter aux élections, ni même accéder à un emploi dans l'administration. C'est cette violence symbolique qui est à l'origine du chaos social et du bain de sang qui s'en est suivi. Cette nouvelle Constitution aurait pu devenir le ciment d'une nation avec tous les bénéfices que produit une société plus juste, au lieu de cela, il est devenu la source de son éclatement. Ce qui perdra la révolution.

La répression quant à elle, sera à la hauteur de la déclaration universelle, ils nommeront terreur, le millier de nobles, la grande terreur, les quelques milliers de bourgeois et parlerons de terreur blanche pour les 60.000 ouvriers et artisans passés à la guillotine après la chute de Robespierre. Et pour le reste de la population qui commençait à vouloir qu'on applique les nouveaux principes… comme disait Jacques Brel : *« Si par malheur ils survivaient, c'était pour aller à la guerre, c'était pour finir à la guerre, aux ordres de quelque sabreur qui exigeait du bout des lèvres, qu'ils aillent ouvrir au champ d'horreur leurs 20 ans qui n'ont pu naître ».*

Le fil rouge qui relie la chute de Robespierre et la description des conditions de vie de la classe ouvrière du début du siècle passé que Jacques Brel nous décris dans sa chanson *« Pourquoi ont-ils tué Jaurès »*, c'est la guerre ! Ce serait sous-estimer l'intelligence de ce grand artiste que de croire qu'il posait la question sans en connaitre la réponse. Il nous invite à nous demander pourquoi, à chaque fois que la classe ouvrière s'organise pour lutter en faveur de ses droits légitimes, une guerre survient d'on ne sait pas où ?

Mais qui parle encore de la classe ouvrière aujourd'hui ? Comme si il suffisait de ne plus nommer une chose pour qu'elle n'existe plus, ce terme et la lutte qu'elle inspire ont été éradiqués très subtilement de tous les vocables pour être remplacés par une dialectique communautaire et religieuse assujettie à des buts guerriers. Sans s'en rendre compte nous sommes passés d'une guerre d'idéaux à une guerre communautaire ou de civilisation comme aiment le marteler les masses médias.

L'expression « l'argent est le nerf de la guerre » veut juste dire que ce sera à charge de la collectivité. Il y a 2400 ans, Socrate disait que toutes les guerres ont pour objet l'argent. Il observait déjà que c'est la guerre qui est le nerf de l'argent et non le contraire !

Et si les peuples étaient conscients que lorsqu'ils s'entretuent, c'est à leurs frais, il y a longtemps que ce fléau de l'humanité aurait cessé d'exister. Si les Européens savaient que ce qui a motivé les guerres d'Irak ne repose que sur le fait que Saddam Hussein s'est mis à vendre son pétrole en Euros, ce qui à priori est sensé les avantager, ils seraient en droit de se demander pourquoi leurs dirigeants ont malgré tous ponctionné des centaines de millions d'euros de leurs impôts pour lutter contre le tyran.

Devant cette influence croissante qu'exerce la mondialisation sur les politiques régionales et locales, il me paraissait urgent de replacer la maxime « Penser global, agir local » au coeur de notre action en centre de jeunes. À l'heure de la première évaluation de notre décret, j'ai ressenti le besoin de partager ma réflexion avec tout qui veut bien l'entendre.

Vous transmettre mon analyse, qui n'en est qu'une parmi tant d'autres, mais qui est issue de mon parcours de 15 ans en Maison de Jeunes en tant que coordinateur et artiste-animateur était pour moi fort important. De mon point de vue, la diversité humaine de ce monde est et restera toujours un atout pour les sociétés humaines. La question qui nous occupe depuis si longtemps – je le vis depuis l'âge de 12 ans - autour de cette jeunesse repose sur un débat qui est faussé dès le départ. La véritable question qui devrait animer nos débats, c'est Amin Malouf qui la résume le mieux.

« La diversité n'est ni une bénédiction, ni une malédiction, c'est simplement une réalité, un constat. Le monde est une mosaïque aux innombrables nuances, et nos pays, nos provinces, nos villes sont de plus en plus à l'image de ce monde. La question n'est pas de savoir si nous pouvons vivre ensemble malgré nos différences de couleurs, de langues ou de croyances. La question est de savoir comment vivre ensemble, comment faire de notre diversité un avantage plutôt qu'une calamité »
(Amin Malouf lors de son discours à Madrid, alors qu'il recevait le prix Prince des Asturies des Lettres).

La réponse est en chacun de nous, elle réside dans le sens que nous donnons à notre engagement dans une action sociale en tant qu'individu. **Chercher à y répondre collectivement est le seul moyen de construire un « nous » positif.** Un « nous » dans lequel chaque acteur, quel que soit son degré d'implication, va pouvoir, à son niveau, contribuer à un meilleur vivre ensemble pour notre ville, notre pays, notre monde.

Vous arrivez à la fin de cette lettre ouverte. Oserais-je penser, qu'en l'adressant aux experts de ce fameux décret, elle suscitera réflexions et débats, prémices nécessaires à toute action collective autant que le décret en a sucsité pour moi.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre de la jeunesse, honorables membres de la commission, Monsieur l'inspecteur mes sentiments les plus sincères.

Hamra Mohammed,
Animateur-coordinateur
MJSWB

PS : Je remercie Catherine Bronne qui m'a accompagné dans cette écrit mais aussi dès mes débuts à la MJSWB.